

TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Réf de l'action : ECF S025.PR Indice 03 du 02/07/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de préparer et animer des actions de formation « tous publics » et contribuer à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière.
Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur.
Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant se qualifier ou se reconvertir en obtenant une qualification professionnelle reconnue d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
- Personne titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité,
- Niveau de culture générale BAC souhaitable,
- Avoir participé à une évaluation des compétences et aptitudes professionnelles (expression écrite et orale, connaissances en pédagogie et sécurité routière...),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'exercice de cette profession est réglementé et subordonné à la délivrance d'une autorisation d'enseigner, délivrée par le préfet, pour une période de 5 ans. Elle est délivrée si sont remplies les conditions d'âge (au moins 20 ans), d'expérience (pas en période probatoire), d'aptitude médicale et d'absence de condamnation (cf. articles R. 212-1 à R. 212-5 du code de la route).
- Cette formation est accessible via la VAE.
- Pour tout renseignement sur les modalités n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.
- Cette formation dispose de deux blocs de compétence. Chaque bloc peut être accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter).
- À l'issue de la formation, il pourra poursuivre sa professionnalisation par l'obtention d'un ou plusieurs CCS (Certificat Complémentaire de Spécialisation). Ces CCS sont :
 - CCS Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation,
 - CCS Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Tronc commun :

- Réglementation routière et caractéristiques de la circulation routière,
- Sécurité routière et accidentologie,
- Physiologie et psychologie de la conduite,
- Pédagogie et psychopédagogie,
- REMC : référentiel des actions de formation et de sensibilisation et matrice GDE,
- L'organisation professionnelle du secteur,
- Les véhicules automobiles.

Certificat de compétences professionnelles 1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

- Construire et préparer un scénario d'une séance individuelle ou collective de formation,
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière,
- Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger,
- Evaluer les acquis des apprenants,
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage,
- Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier,
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

Certificat de compétences professionnelles 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation,
- Construire et préparer une action de sensibilisation,
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement,
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateurs titulaires du diplôme Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM).
- Sous conditions d'expérience et de compétences :
 - Enseignants de la conduite,
 - Élèves BAFM,
 - Intervenants extérieurs (compétences spécialisées).
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes expositives (magistrale, interrogative ou démonstrative) et actives,
- Ateliers pédagogiques,
- Outils pédagogiques réglementaires de la formation B ou AAC,
- Ouvrages pédagogiques et réglementaires,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Véhicules-écoles,
- Elèves conducteurs en cours de formation au permis de conduire de catégorie B,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Des évaluations réalisées au cours de la formation (ECF) permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation du titre professionnel ; au formateur d'identifier les points à améliorer et au jury de mesurer l'investissement individuel des candidats. Le livret des évaluations est remis au jury.
- Le titre est délivré par un jury professionnel, après délibération, à l'issue d'une session de validation comprenant une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnement à partir de productions et un entretien final.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière est délivré par l'Unité Départementale de la DREETS après validation du procès-verbal de la session de validation.
- Diplôme de Niveau 5 (Bac + 2).
- Niveau européen : 5 : Savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF Code RNCP 35329.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 1211h (910 h de formation, 280h d'entreprise et 21h d'examen).

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'Agence ECF.

